

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mars 2017

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION  
POUR L'ANNEE  
2017 A  
« L'ASSOCIATION  
POUR LA  
PROMOTION DU  
PROLONGEMENT  
DE LA LIGNE 11 DU  
METRO ».

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Guillaume LAFEUILLE par Irina SCHAPIRA, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET par Jean-François DEBYSER.

ABSENTS EXCUSES : Georges AMZEL

#### SECRETAIRE :

Nathalie BETEMPS

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170329-D42-17-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017 A « L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE 11 DU METRO ».**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 décembre 2015, relative à l'adoption d'une convention liant la Ville à « l'Association pour la Promotion du Prolongement de La Ligne 11 du Métro », et notamment son article 2-1 relatif à la participation financière de la Ville,

**VU** la demande formulée par "l'Association pour la Promotion du Prolongement de la Ligne 11 du Métro",

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

Monsieur Daniel GUIRAUD s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : DECIDE** l'attribution d'une subvention, d'un montant de 2 567 € (deux mille cinq cent soixante-sept euros) à « l'Association pour la Promotion du Prolongement de la Ligne 11 du Métro ».

**ARTICLE 2 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **30 MARS 2017**
- et de son affichage le **31 MARS 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

**33 Voix pour**

..... **Voix contre**

..... **Abstention(s)**

**1 Pas part au vote**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170329-D42-17-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017